

Nombre de délégués en exercices	25	L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le 9 décembre, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Couture, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	13	
Votants	13	
Date de la convocation	01/12/2025	

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal		X		M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle			X	M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel		X		Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre			X	M. BLANCHIER Michel			X
M. MESNIER Jean-Claude			X	Mme BRILLAT Sylvie	X		
M. PAGNUCCO Philippe			X	M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique	X			M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien			X	M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît	X			M. DEMON Jean-Pierre			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
Mme BIDENNE Suzanne		X		Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle			X
Mme RIOU Anne	X			M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
M. BALLON Gilbert			X	M. PICHON Bernard			X
M. DORFIAC Matthieu	X			M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis		X		M. PARNEIX Jean-Claude	X		
M. MARTIN James	X			Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel			X

² P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Présents			
Nom Prénom	Structure	Nom Prénom	Structure
Mme LAFOURCADE Camille	SBAISS	Mme BAUDIN Stéphanie	SBAISS
M. GOEDERT Quentin	SBAISS		

Avant d'ouvrir la séance du Comité Syndical, Monsieur Pascal DUBUISSON, Président du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette présente à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Comité Syndical, et demande à l'assemblée si des observations sont à formuler.

Aucune question ni remarque n'est formulée. Le Procès-verbal du 20 novembre 2025 est approuvé.

M. Benoît SCHELLEKENS est désigné Secrétaire de Séance

Monsieur le Président ouvre ensuite la séance en annonçant l'ordre du jour :

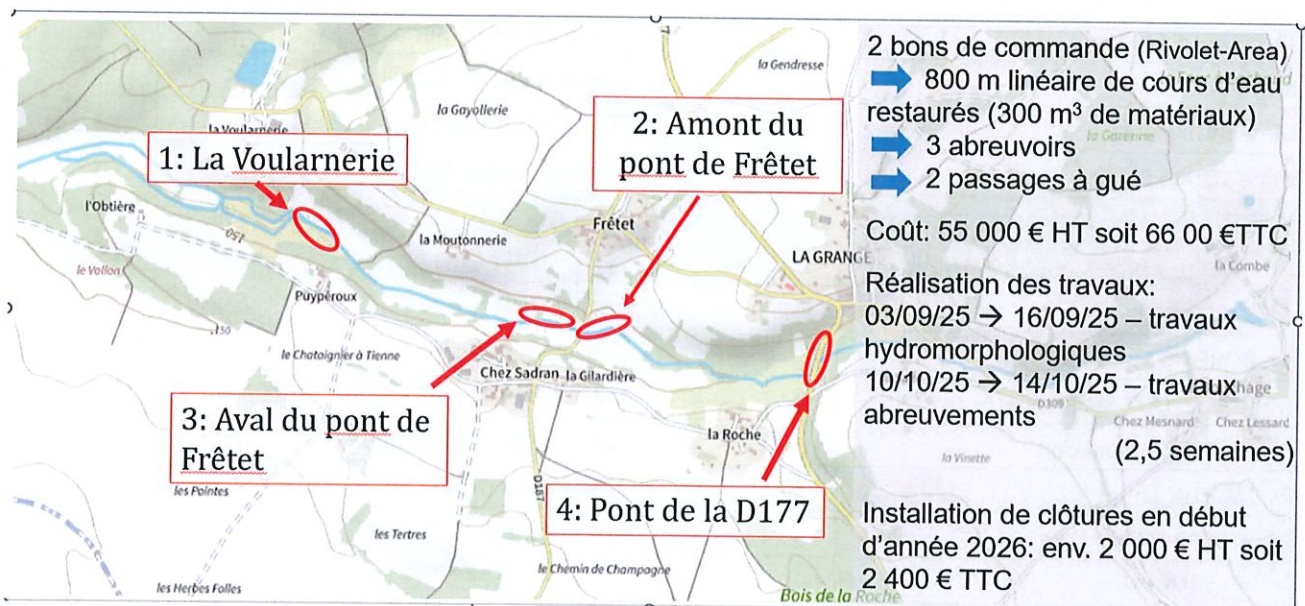
- Bilan des actions du PPG de 2025
- PPG du SBAISS 2024-2033 - Adoption de la 3^{ème} tranche des travaux – Délibération
- Accueil de stagiaires pour 2026 - Délibération
- Bilan des actions 2025 hors PPG
- Passation d'un avenant pour un complément d'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur le moulin de Soubert sur le Son-Sonnette - Délibération
- Adoption du budget primitif des postes pour 2026 – Délibération
- Questions diverses :
 - Prévion des prochaines dates de réunion avant les élections

Bilan des actions de 2025 du PPG

Un bilan des actions menées durant l'année 2025 est présenté au Comité Syndical.

- La mise en œuvre des travaux de la 1^{ère} tranche du PPG

Les travaux de la 1^{ère} tranche du PPG sont des travaux de restauration hydromorphologiques et d'abreuvements sur la Lizonne.



Le syndicat a contacté 3 organismes pour la pose et la fourniture des clôtures qui n'avaient pas été incluses dans le marché :

- ➔ Le chantier d'insertion de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- ➔ Croix Rouge Insertion qui n'a pas pu répondre
- ➔ L'entreprise RIVOLET AREA qui a obtenu le marché.

Le devis de l'entreprise a été signé et les travaux devraient se faire début 2026 lorsque le temps le permettra.

Les photos des différents travaux sont présentées et les actions réalisées sur chaque site sont expliquées au Comité.

D177 :

Pascal DUBUISSON intervient sur les photos du Pont de la D177 en ajoutant que le Département de la Charente a fourni de l'enrochement pour consolider le passage de la route qui avait tendance à s'éroder. L'entreprise Rivolet a utilisé toutes les roches.

Camille LAFOURCADE explique que le lit de la rivière a été rétréci ce qui a éloigné le cours d'eau du bord de la route. Néanmoins, lors des crues, l'eau pourra tout de même exercer une pression sur le talus. Mais ce ne sera pas en continu comme auparavant.

Amont du pont de Frêtet :

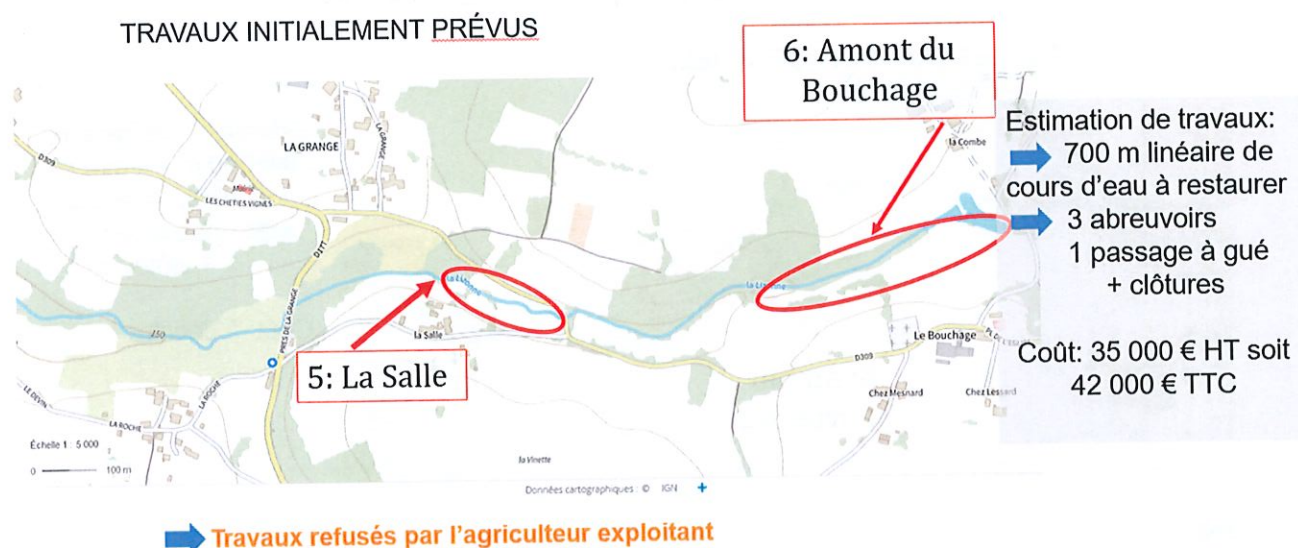
L'entreprise Rivolet a traité la ripisylve le long du cours d'eau afin de pouvoir intervenir. L'agriculteur ayant vu cela a continué de défricher les zones qui n'avaient pas été touchées par l'entreprise ce qui est dommageable pour le milieu.

Benoît SCHELLEKENS demande si c'est normal que l'eau se sépare en 2 à Frêtet.

Camille LAFOURCADE explique que le site compte 2 bras : un qui va au lavoir et un autre qui servait d'abreuvoir pour le bétail. Il est intéressant de garder les 2 bras, mais le bras servant d'abreuvoir a été rétréci afin que l'eau aille de préférence vers le lavoir.

Dans la tranche 1, d'autres travaux étaient prévus :

- A la Salle et en amont du Bouchage : l'agriculteur exploitant était le même sur les 2 sites et a refusé les travaux (soit 35 000 € HT)



- En amont du pont du Péra : le cours d'eau est rectiligne et des travaux de reméandrage avaient été prévus. Les concertations avec le propriétaire sont encore en cours mais il n'y a pas eu de réponse pour le moment.

TRAVAUX AJOUTÉS SUITE AU REFUS PRÉCÉDENT



Estimation de travaux:

- ➡ 700 m linéaire de cours d'eau à restaurer
- ➡ 3 passages à gué + clôtures

Coût: env. 70 000 € HT
soit 84 000 € TTC

➡ Travaux en cours de concertation avec l'agriculteur exploitant → Réalisation 2026 si acceptation

Benoît SCHELLEKENS demande qui est l'exploitant.

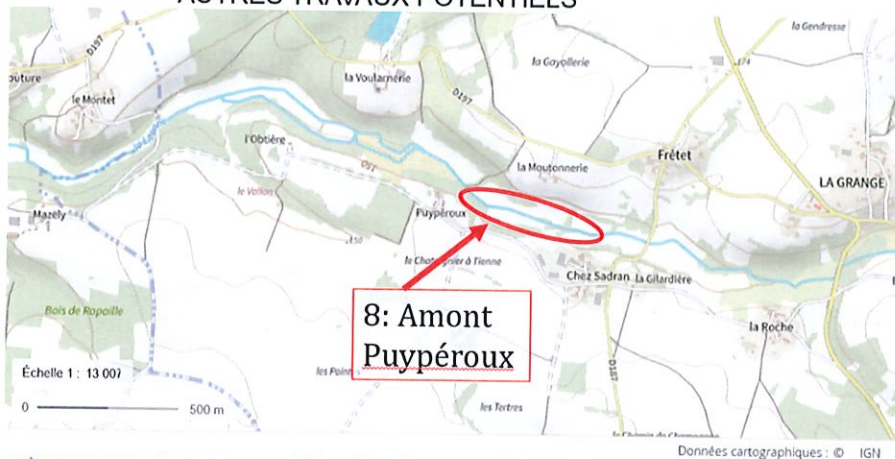
Camille LAFOURCADE lui répond qu'il s'agit de M. MAILLOCHEAU. Le syndicat a eu des contacts avec le père et le fils. Dans la concertation, les techniciens ont compris que les exploitants craignaient que la parcelle devienne trop humide avec les aménagements prévus comme c'était le cas avant la rectification du cours d'eau réalisée dans les années 60.

Benoît SCHELLEKENS s'étonne que le fils ne soit pas d'accord avec le syndicat.

Camille LAFOURCADE explique que le fils était plutôt pour faire les travaux, mais pas le père et qu'ils n'ont pour le moment pas donné de réponse ce qui bloque le dossier.

- Amont du Puyperoux : des travaux de reméandrage pourraient être proposés selon les résultats des discussions précédents. Les propriétaires n'ont pas encore été contactés.

AUTRES TRAVAUX POTENTIELS



Estimation de travaux:

- ➡ 500 m linéaire de cours d'eau à restaurer
- ➡ (1 passages à gué + clôtures)

Coût: à définir

➡ Travaux à proposer à l'agriculteur exploitant les parcelles si non acceptation du projet précédent

BUDGET RESTANT sur la tranche 1 : 24 823 € HT pour l'abreuvement
90 250,23 € HT pour l'hydromorphologie

16

Pascal DUBUISSON précise que peut-être que les travaux déjà réalisés pourraient motiver les propriétaires et débloquer les situations.

Si le syndicat n'a pas l'accord des propriétaires pour faire les travaux en 2026, la tranche 1 va être arrêtée et le montant restant sera reporté sur une autre tranche.

Pascal DUBUISSON explique que dans le précédent programme les passerelles étaient privilégiées. Or, ces passerelles ne sont pas entretenues par les agriculteurs qui estiment qu'elles sont la propriété du syndicat, malgré les conventions. Les clôtures étaient restées à la charge des agriculteurs qui ne les ont pas mises en place. De plus, le bétail a du mal à emprunter les passerelles. C'est pourquoi dans le PPG actuel, les passages à gué sont privilégiés avec l'installation des clôtures par le syndicat. Ces passages à gué ont également la fonction d'abreuvoir pour le bétail.

Camille LAFOURCADE ajoute que dans le précédent PPG, le syndicat ne pouvait pas prétendre à des subventions pour les passages à gué, c'est pourquoi les passerelles, qui coûtent plus cher, avaient été privilégiées. Actuellement, les passages à gué sont subventionnés car ils servent également à l'abreuvement.

Anne RIOU demande si un tracteur peut passer sur les passages à gué.

Camille LAFOURCADE explique que les abreuvoirs sont dimensionnés pour le passage des engins agricoles.

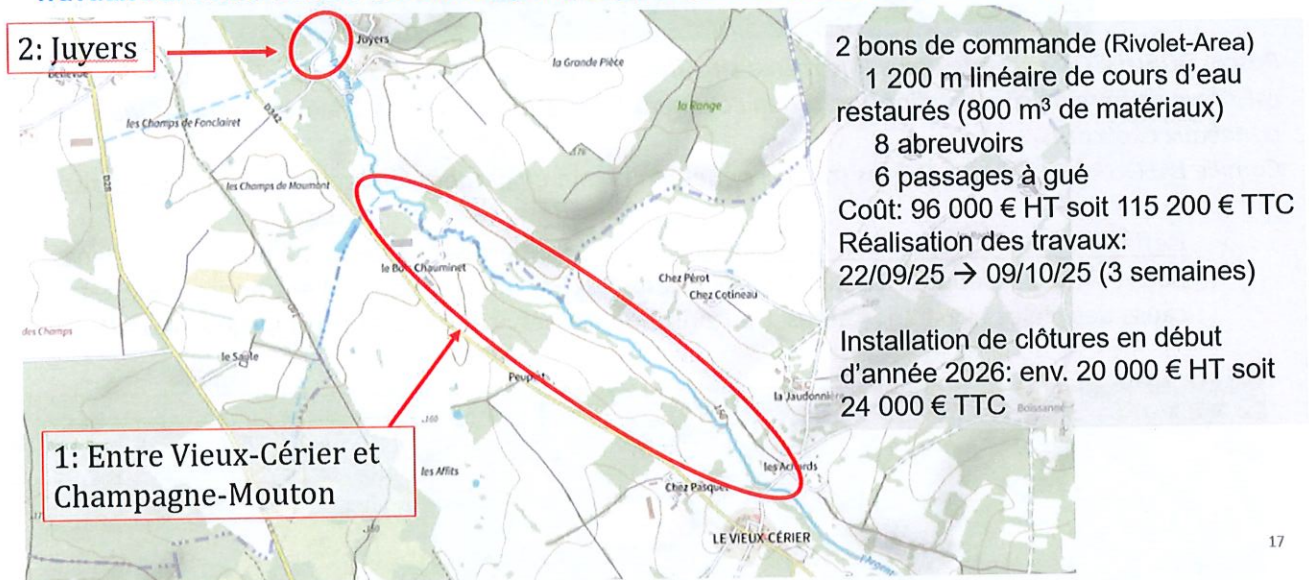
Yves JEAN remarque que le passage de tracteur sur les passages à gué est plutôt rare.

- **La Mise en œuvre des travaux de la 2^{ème} tranche du PPG :**

Tout comme pour la 1^{ère} tranche, les clôtures ne pourront être installées que lorsque le temps le permettra.

- Les travaux sur l'Argent se sont bien passés et ont été bien accueillis par les propriétaires.

Travaux sur cours d'eau : Travaux d'hydromorphologie et d'abreuvement sur l'Argent



17

Dominique ROLLAND fait remonter une inquiétude de M. et Mme SANTURETTE : une banquette en terre a été fait sur leurs parcelles et ils ont peur que cela ne tienne pas dans le temps avec l'érosion.

Camille LAFOURCADE lui répond que le syndicat reste vigilant sur ce point. Plusieurs gros d'eau ont déjà eu lieu et les recharges ont tenu. En cas de problème l'entreprise reviendra sur le site pour reprendre les aménagements.

Quentin GOEDERT ajoute qu'il reste une petite enveloppe budgétaire sur la tranche 2 qui pourra servir à faire des retouches sur les sites traités en 2025.

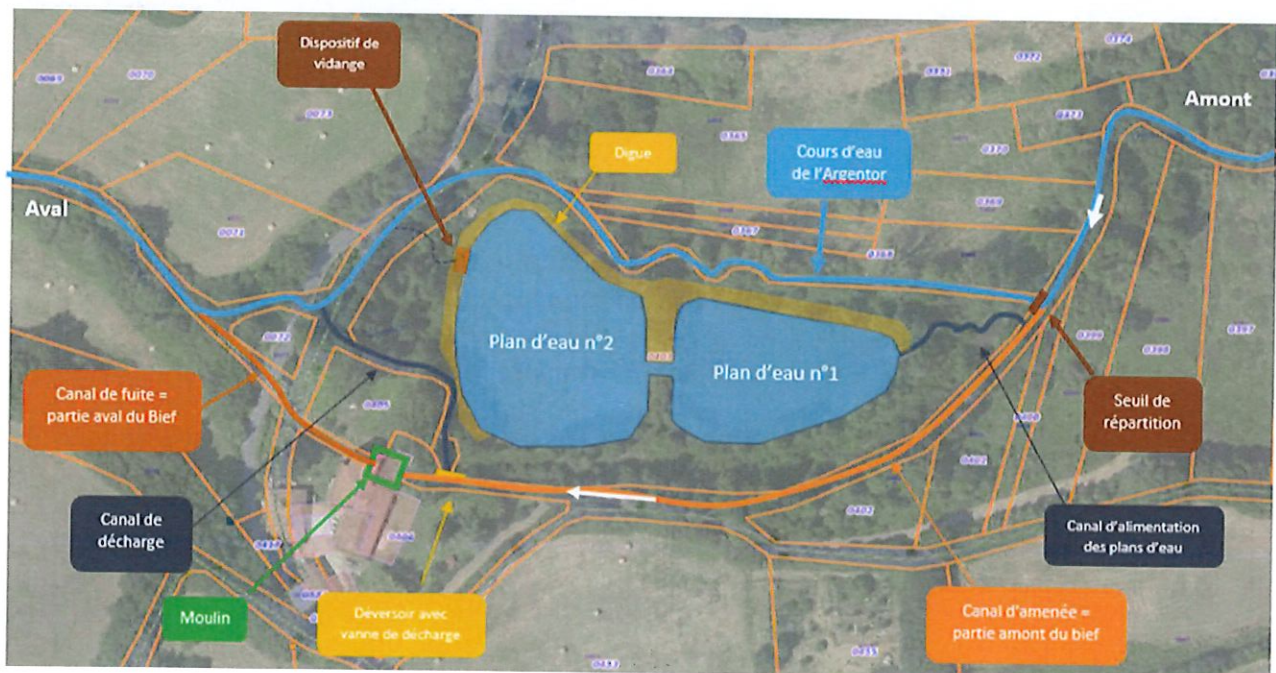
- La piscine de Saint-Claud : l'annexe hydraulique a été restaurée en bras mort.



Pascal DUBUISSON explique que sur le même site, il se trouve un lavoir, une zone humide et une peupleraie. Il est prévu de faire un chemin d'interprétation comme celui existant au lieu-dit Chalais sur Saint-Claud avec des panneaux explicatifs.

Camille LAFOURCADE ajoute que les travaux ont été faits tout en gardant l'aspect patrimonial de la piscine.

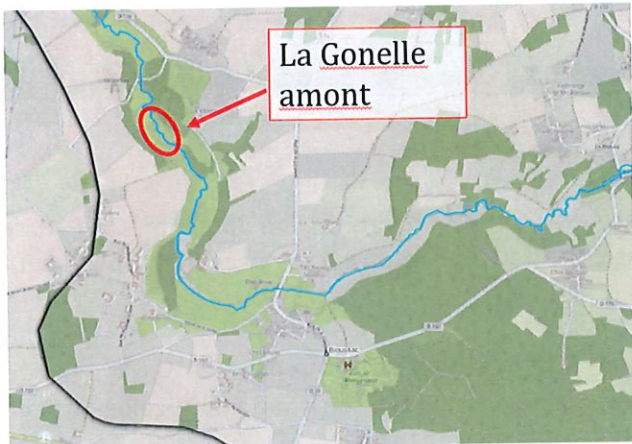
- L'effacement des plans d'eau de Rouasson : Cet effacement sera prévu en 2 phases : la vidange et la pêche fin 2025/début 2026 puis les travaux fin 2026. L'intervention de l'entreprise a été retardée à cause des pluies trop importantes. L'autorisation des services de l'Etat court jusqu'à fin 2025.



Dominique ROLLAND demande si le propriétaire accepte de conserver une zone humide à la place des étangs. Quentin GOEDERT lui répond que c'était sa demande initiale.

- Gonelle amont : les travaux sont reportés pour 2026.

Travaux sur cours d'eau : Travaux d'hydromorphologie et d'abreuvement sur la Lizonne à Bioussac



1 bon de commande (Rivolet - Area)
Restauration de la continuité écologique par installation de radiers sur un ouvrage ancien
2 abreuvoirs + clôtures

Réalisation des travaux: Travaux non-réalisés car conditions météorologiques limites et entreprise n'était plus disponible ensuite

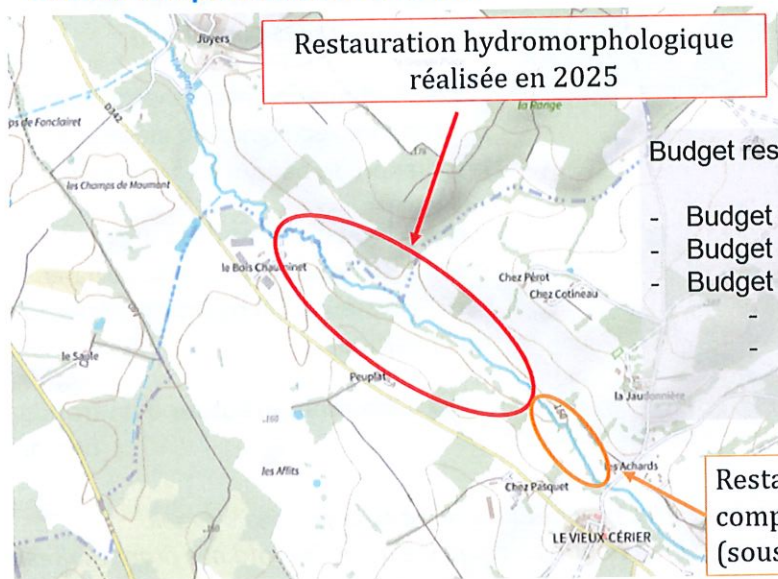
Coût estimatif: 14 000 € HT soit 16 800 € TTC

→ Reportés à septembre 2026

- Travaux complémentaires en 2026 :

Sur cette tranche, il reste environ 30 000 € qui pourront servir à du rajout de matériaux sur les parcelles amont de M. et Mme SANTURETTE si le syndicat obtient leur accord (au niveau de la source et sur l'Argent sur des secteurs non prévus initialement). Ainsi la section traitée sur l'Argent ira jusqu'au pied du pont.

Travaux complémentaires en 2026:



Budget restant hors Lizonne amont Gonelle:

- Budget abreuvement consommé (52 000 € HT);
- Budget cours d'eau: reste 34 000 € HT
- Budget zones humides:
 - Etangs de Rouasson: 10 255 € HT
 - Reste : 8 333 € HT

Restauration hydromorphologique complémentaire envisageable en 2026 (sous réserve des concertations)

28

- Les études liées à la 1^{ère} et 2^{ème} tranche du PPG :

- L'étude de rétablissement de la continuité écologique au moulin de la Pomme sur l'Argentor doit commencer en janvier 2026. Pour rappel, le bureau d'études Impact Conseil a été retenu lors de l'appel d'offres. Le reste à charge de l'étude sera payé par le propriétaire du moulin comme indiqué dans les lignes politiques. Une réunion de lancement de l'étude avec le bureau d'études sera organisée début janvier à laquelle le Comité Syndical sera invité.
- En 2025, le SBAISS a étudié les têtes de bassin versant de l'Argent dans le cadre du stage réalisé par Marie Bouhier. L'état des lieux et le diagnostic réalisé ont permis d'établir des propositions d'actions sur ce territoire qui pourront faire l'objet d'interventions du SBAISS dès 2026 en fonction des acteurs volontaires.

- Les actions de communications réalisées dans l'année :

- Rencontre des 3 Communautés de Communes : Cœur de Charente le 11/02/2025, Val de Charente le 14/10/2025 et Charente Limousine le 03/12/2025

- Formation avec les élus de Charente Limousine et les techniciens du secteur le 28/11/2025 avec présentation des lignes politiques têtes de bassin versant et visite de 2 sites à Saint-Laurent-de-Céris
- Rencontre avec la chambre d'agriculture les 04/07/2025 et 29/07/2025 pour un projet de partenariat.
- Rencontre avec Prom'haies et le CETEF en mai 2025

PPG du SBAISS 2024-2033 – Adoption de la 3^{ème} tranche des travaux

Délib 09122025_01

En 2026, le SBAISS doit mettre en œuvre sa troisième tranche de travaux.

Initialement, la 3^{ème} tranche de travaux devait se concentrer sur les moulins du Son-Sonnette. Or, l'étude se termine fin 2025 et les dossiers de travaux ne sont pas prêts pour une intervention en septembre 2026. Donc ces travaux sont repoussés à 2027.

Au niveau des travaux sur les cours d'eau, la troisième tranche prévoit des travaux de :

- Restauration hydromorphologiques (surlargeurs, incisions, rupture de continuité écologique) et de mise en défens des berges qui doivent se dérouler principalement sur :
 - La Lizonne aval entre Bioussac et Taizé-Aizie : ce secteur compte beaucoup moins d'élevage, mais plutôt de petits ouvrages en ruine qui nécessitent la mise en place de radiers ainsi que du reméandrage ou des banquettes sur les secteurs rectilignes.



➔ **Restauration hydromorphologique** pour restauration de la **continuité écologique** sur des petits ouvrages (10 à 12 ouvrages concernés)

➔ **Restauration hydromorphologique** de **tronçons rectilignes ou incisés** par installation de banquettes et de radiers

➔ **Mise en défens** des berges du cours d'eau (clôtures, abreuvoirs, points de traversée du bétail) + **restauration hydromorphologique** du lit piéciné

➔ **Concertation** autour d'un tronçon perché

Dominique ROLLAND demande ce qu'il se passera si les propriétaires ne veulent pas des travaux.

Camille LAFOURCADE lui répond que le syndicat n'intervient pas lorsqu'il n'a pas l'accord des propriétaires. De plus, ce secteur ayant connu un remembrement, il est probable que les agriculteurs souhaitent conserver le cours d'eau rectiligne tel qu'il est aujourd'hui. La concertation permettra peut-être de convaincre sur des évolutions de sites.

Pascal DUBUISSON interroge les techniciens sur la possibilité de refaire les méandres dans le lit actuel du cours d'eau.

Camille LAFOURCADE lui répond que ce n'est pas possible à cet endroit car le cours d'eau n'est pas assez large. Le cours d'eau a été approfondi plus qu'élargi. A minima des banquettes et radiers seront proposés afin de diversifier les écoulements et les capacités d'accueil.

Sur l'amont du secteur, il existe un tronçon de la Lizonne perché avec des brèches. Le propriétaire a essayé de les combler mais la nature essaie de reprendre ses droits et l'eau cherche le fond de vallée pour s'écouler. Il faudrait lancer une concertation entre les propriétaires de chaque côté du cours d'eau pour proposer des solutions.

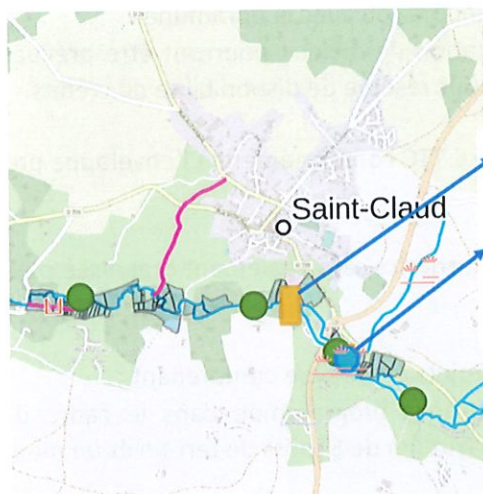
- L'Argent en amont de Champagne-Mouton : en parallèle des travaux qui doivent se faire sur la répartition entre les 2 bras de l'Argent à Champagne-Mouton faits par la commune, le syndicat souhaiterait intervenir sur un secteur où le lit du cours d'eau est piétiné. De plus, une concertation avec le propriétaire du moulin de Basset doit être faite au sujet d'un passage à gué sur lequel s'est créée une chute d'eau. Ce site est également la confluence entre l'Argent et l'Or et les ouvrages présents sur ce site influent directement sur la continuité écologique avec l'Argentor.



➡ **Mise en défens** des berges du cours d'eau (clôtures, abreuvoirs, points de traversée du bétail) + **restauration hydromorphologique** du lit piétiné (sous réserve de la possibilité d'intervention en parallèle du projet communal sur le déversoir)

➡ **Restauration hydromorphologique** pour continuité écologique sur petits ouvrages

- En collaboration avec la mairie de Saint-Claud, il sera également prévu de travailler sur le Son à Saint-Claud dans la continuité du stage d'Illan en 2024 sur le pont communal du chemin de la station d'épuration.



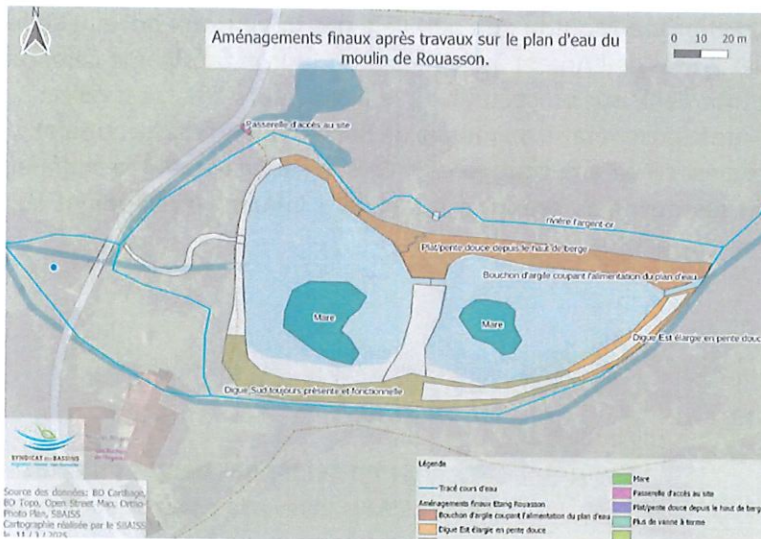
➡ **Continuité écologique** sur le pont derrière le moulin de Saint-Claud (suite stage d'Illan en 2024)

➡ **Valorisation pédagogique du Son et des zones humides riveraines** (suite à la restauration d'un bras mort dans l'ancienne piscine de Saint-Claud)

- En complément, des actions plus ponctuelles de restauration de milieux pourront être prévues en fonction des opportunités se présentant sur le territoire sous réserve de disponibilité de crédits.

Au niveau des têtes de bassin versant et des zones humides, les projets à mettre en œuvre en 2026 porteront sur :

- La 2^{ème} phase de l'effacement de deux étangs et la restauration d'une zone humide dans le lit majeur de l'Argentor sur la commune de Nanteuil-en-Vallée à Saint-Gervais suite à la vidange réalisée en fin d'année 2025,



➡ **Suppression de digues** et étalement des matériaux dans l'emprise des étangs

➡ **Modelage de deux mares** dans le lit majeur

- La plantation de haies à Messeux sur le bassin versant de la Lizonne (en amont du ruisseau du Gard) dans le cadre de la poursuite du projet mené avec la mairie de Nanteuil en Vallée,
- La mise en place d'actions sur la tête de bassin versant de la Lizonne au Bouchage et sur la tête de bassin versant de l'Argent à Vieux-Cérier et à Champagne-Mouton suite aux stages 2024 et 2025 en fonction des discussions engagées avec les acteurs du territoire (plantation de haies, actions sur les drains et les fossés).

Pascal DUBUISSON ajoute que dans le cadre de ces actions, la Chambre d'Agriculture sera relancée pour venir en aide aux techniciens sur la partie concertation avec les agriculteurs.

- La valorisation pédagogique du Son et de ses zones humides et annexes en lit majeur sur la commune de Saint-Claud sera également poursuivie dans la continuité de la restauration d'une annexe hydraulique dans l'ancienne piscine de Saint-Claud en collaboration avec la Commune.
- En complément, des actions plus ponctuelles de restauration de milieux pourront être prévues en fonction des opportunités se présentant sur le territoire sous réserve de disponibilité de crédits.

Le montant de ces travaux est estimé à 197 250 € HT soit 236 700 € TTC conformément à l'enveloppe prévue dans le PPG.

La gestion des embâcles sur les secteurs à enjeux inondations du territoire sera également organisée pour un montant de 2 750 € HT soit 3 300 € TTC.

Une enveloppe budgétaire pour la préparation et le suivi de ces projets est prévue comprenant :

- la réalisation de relevés topographiques et de vues drones programmée dans le cadre d'une convention à signer avec Charente Eaux pour un forfait maximum de 8 jours de terrain et un montant maximum de 3 200 € HT soit 3 840 € TTC.
- Des inventaires faune/flore pour un montant estimé de 3 160 € TTC permettant d'évaluer l'impact des travaux sur le milieu.

Des frais de communication relatif à ces projets pourront également être mis en œuvre pour un montant estimatif de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC (impression de plaquettes, de panneaux, de supports de communication...).

L'enveloppe totale du projet de mise en œuvre de la troisième tranche du programme s'élève à un montant de 208 333,33 € HT soit 250 000 € TTC.

Délibération :

EXPOSÉ

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Programme Pluriannuel de Gestion des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette 2024 -2033 a été déclaré d'intérêt général par la Préfecture de la Charente. L'arrêté préfectoral a été signé le 21 juin 2024.

En 2026, le SBAISS doit lancer la troisième tranche de son programme.

Monsieur le Président présente les travaux et actions programmés dont le coût s'élève à 208 333,33 € HT soit 250 000 € TTC :

- mise en défens des berges du cours d'eau (clôtures, abreuvoirs, points de traversée du bétail) et restauration hydromorphologique du lit piétiné (recharge granulométrique par banquettes et radiers) ;
- restauration hydromorphologique et rechargement granulométrique par banquettes et radiers de cours d'eau incisés ou recalibrés et d'annexes hydrauliques ;
- gestion de la végétation et des embâcles ;
- effacement d'étangs ;
- actions de restauration de zones humides et de têtes de bassin versant ;
- plantation de haies ;
- suivis avant/après travaux faune, flore ;
- suivis avant/après travaux relevés topographiques et prises de vue par drones dans le cadre d'une convention avec Charente Eaux pour un montant maximum de 3 840 € TTC correspondant à 8 jours de terrain;
- actions de communication.

Le plan de financement envisagé pour la réalisation de cette troisième tranche de travaux serait le suivant :

Types de travaux / actions	Montant HT de la dépense
Restauration de cours d'eau, de zones humides et de têtes de bassin versant	203 083,33 €
Gestion d'embâcles	2 750 €
Communication sur les actions du syndicat	2 500 €
Total des actions	208 333,33 €
Participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (50% HT) estimée à	104 166,66 €
Participation de la Région Nouvelle-Aquitaine (20% HT) estimée à	41 666,67 €
Participation du Département de la Charente (10% HT) estimée à	20 833,33 €
Reste à charge du SBAISS TTC	83 333,34 €
<i>FCTVA espéré en N+2</i>	<i>34 175,00 €</i>

Monsieur le Président poursuit en précisant qu'il convient d'adopter la troisième tranche du programme ainsi présentée, son plan de financement et le partenariat avec Charente Eaux sous la forme d'une convention.

RESOLUTION

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le projet de la troisième tranche du programme pluriannuel de gestion des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette 2024 -2033, pour un montant de 208 333,33 € HT soit 250 000 € TTC ;
- D'autoriser le Président à la signature de la convention de partenariat avec Charente Eaux pour la réalisation d'une mission d'acquisition de données topographiques et prises de vue aériennes ;
- De solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Département de la Charente, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, de la Fédération de Pêche de la Charente, des fonds européens tels que les fonds LEADER et plus généralement de tous les organismes qui souhaiteraient soutenir cette action ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de toutes les pièces inhérentes aux présentes résolutions.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Jean-Claude PARNEIX demande quels fonds européens pourraient être demandés.

Pascal DUBUISSON lui répond qu'on pourrait prétendre au LEADER mais qu'il est difficile à obtenir.

Pascal DUBUISSON propose au Comité Syndical que le syndicat acquiert un drone car actuellement Charente Eaux est missionné pour la prise de photos par drone pour un coût d'environ 400 € par jour. Ces photos permettent de mieux apprécier les travaux réalisés, mais également en cas de problématique comme la coulée de boue à Nanteuil-en-Vallée, de voir le chemin suivi par les eaux. Or, les vues drone doivent être prévues à l'avance avec Charente Eaux afin que le drone et un technicien soient disponibles.

Matthieu DORFIAC indique qu'une formation est nécessaire pour utiliser un drone.

Quentin GOEDERT explique que le drone pèserait moins de 250g et que la formation peut se faire en ligne.

Camille LAFOURCADE renchérit en indiquant qu'il faut faire attention aux sites survolés et que le technicien doit tout d'abord regarder sur Géoportail le trajet qui sera emprunté par le drone. Certains syndicats ont déjà leur propre drone et ils ont sensibilisé les techniciens du SBAISS.

Pascal DUBUISSON ajoute que cet outil permettrait au syndicat d'être plus réactif notamment lors d'événements soudains comme des inondations pour voir comment se comporte le cours d'eau et que les prestations confiées à Charente Eaux seraient recentrées sur la prise de données topographiques.

Sylvie BRILLAT remarque qu'il faut savoir se servir de cet outil.

Camille LAFOURCADE indique que Quentin s'en est servi avec Charente Eaux.

Dominique ROLLAND ajoute qu'il faut faire attention à la réglementation.

Yves JEAN fait remarquer que la formation est longue

Pascal DUBUISSON répond que la formation dépend du poids du drone. Le syndicat prévoit d'acheter un petit drone et donc la formation est très courte.

Dominique ROLLAND fait remarquer que EDF fait des déclarations en mairie lorsqu'ils passent sur une commune. Il s'interroge sur le fait que le syndicat doive faire de même.

Pascal DUBUISSON répond que ça dépend de ce qui est filmé.

Le Président propose donc d'acquérir un drone pour le syndicat et d'inscrire cet achat au budget 2026 pour un montant maximal de 1500€.

Le Comité Syndical donne son accord de principe.

Accueil des stagiaires pour 2026

Délib 09122025_02

Les entretiens pour le recrutement d'un stagiaire ont eu lieu le lundi 24 novembre 2025. Ils étaient tous motivés, mais 2 ont refusé le stage car ils en avaient trouvé un autre. Evann BRANLE a accepté le stage et sera au syndicat du 16/03 au 11/09/2026.

EXPOSÉ

Monsieur le Président explique que le syndicat a la possibilité, au cours de l'année 2026, d'encadrer des stages permettant à la fois de développer des projets d'actions du programme pluriannuel de gestion et de participer à la formation des étudiants se spécialisant dans la gestion des milieux aquatiques.

En 2026, le syndicat proposera un stage d'une durée de 5 à 6 mois à un étudiant de Bac+4 ou Bac+5 dans la gestion intégrée des milieux aquatiques et des bassins versants dont le sujet sera :

« Etat des lieux, diagnostic et propositions d'actions sur une tête de bassin versant »

RÉSOLUTION

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter l'accueil durant l'année 2026 d'un stagiaire pour une durée de 5 à 6 mois ;
- De charger Monsieur le Président de rencontrer et recruter les étudiants stagiaires ;
- Dit que la dépense sera prévue au budget de l'exercice 2026,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de toutes les pièces inhérentes aux présentes résolutions.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Bilan des actions 2025 hors PPG

Un état d'avancement des diverses actions hors PPG menées durant l'année 2025 est présenté au Comité Syndical :

- L'accompagnement de la Commune de Champagne-Mouton dans le cadre des travaux de répartition des eaux entre les deux bras de l'Argent à Champagne-Mouton est en cours. Le bureau d'études SEGI PCM Eau, Environnement et Ecologie mandaté par la Commune en tant que maître d'œuvre est en train d'étudier le dossier et doit remettre à la commune un calendrier d'intervention ;
- L'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur 7 moulins du Son-Sonnette. Ce point est développé dans le paragraphe suivant.
- Assistanes et partenariats divers :
 - Suivi des démarches sur le territoire : PLUI Val de Charente, stratégie Bocagère Charente Limousine ;

Pascal DUBUISSON informe l'assemblée qu'il est allé à la 1^{ère} réunion de l'EPTB en octobre 2025. Lors des prochaines réunions, il souhaiterait aborder la collaboration entre amont et aval mais aussi entre aval et amont.

- Sollicitations de collectivités :
 - Le SIAEP Nord-Est Charente a demandé une assistance technique pour la traversée d'une canalisation dans l'Argentor à Pogné et le rejet de la nouvelle usine de traitement d'eau potable dans le cours d'eau à Vieux-Ruffec ;
 - La commune de Nanteuil-en-Vallée pour l'aménagement d'une halle à vélos en bordure de l'Argentor et suite à la coulée de boues à Chez Gendarme à Messeux en 2024.

Anne RIOU demande où en est le dossier de la coulée de boue à Nanteuil-en-Vallée.

Quentin GOEDERT lui répond que la commune a contacté Charente Eaux pour une étude du pluvial et que suite aux conclusions, le syndicat pourrait intervenir.

Benoît SCHELLEKENS demande si le syndicat a rencontré le 3^{ème} propriétaire et explorateur du secteur, M. Morisset.

Camille LAFOURCADE dit que ce propriétaire n'étant pas concerné directement par la coulée de boue, il n'a pas été contacté pour le moment, notamment vu la réaction de la famille Perrin.

- La Mairie de Valence pour le réaménagement de la place communale. Le syndicat a fait des suggestions techniques pour une valorisation pédagogique du site et assisté la commune pour le dossier loi sur l'Eau et les demandes de subvention. Les travaux ont été réalisés pendant l'été 2025 et il reste les panneaux pédagogiques à mettre en œuvre.
- La DREAL a contacté le SBAISS pour la restauration hydromorphologique du Courbary dans le cadre des mesures compensatoires liées à la N141. La convention entre la DREAL et le SBAISS doit être préparée : elle permettra le financement des travaux que le SBAISS envisage de faire sur le Courbary dans le cadre de la compensation de la déviation de la RN141.

Pascal DUBUISSON insiste sur le fait que c'est bénéfique au SBAISS, même si cela représente beaucoup de travail. Une grande partie de ce cours d'eau pourra être traité.

- Le moulin de Nieuil : des inondations récurrentes au moulin de Nieuil ont poussé le propriétaire à prendre contact avec le syndicat. Une solution avait été envisagée par le syndicat sur la parcelle voisine. Les négociations sont complexes et le projet n'est pas certain d'aboutir.

Camille LAFOURCADE ajoute que travailler sur ce dossier permettrait de reconnecter le Courbary au Son car il se jette actuellement dans la retenue du moulin.

- Le Château de Nieuil : mise aux normes des douves et des plans d'eau. Les douves sont considérées comme des plans d'eau et doivent respecter les mêmes normes. Les services de l'Etat demandent également à ce que le propriétaire du château se mette aux normes pour les deux étangs de la propriété sur lesquels des discussions sont en cours pour l'aménagement de la continuité écologique ou pour leur effacement.

Dominique ROLLAND demande si le château est concerné par les mêmes normes que les moulins.

Camille LAFOURCADE lui répond qu'il y a des normes sur les étangs et qu'elles diffèrent de celles des moulins.

Quentin GOEDERT ajoute que sur les étangs sur cours d'eau, des aménagements précis doivent permettre d'isoler le cours d'eau de l'étang (rivière de contournement par exemple).

Il explique que selon les lignes politiques du SBAISS, la mise aux normes des douves sera à la charge du propriétaire car elles seront conservées. Sur les 2 autres plans d'eau, les propriétaires vont être mis en demeure par la Préfecture pour une mise aux normes dans un délai de 2 ans. Sur ces plans d'eau, si l'effacement est choisi, le SBAISS pourra prendre en charge les travaux. Si une rivière de contournement est privilégiée par les propriétaires, le SBAISS ne prendra pas en charge les travaux.

Passation d'un avenant pour un complément d'étude pour le rétablissement de la continuité écologique du moulin de Soubert sur le Son-Sonnette
--

Délib 09122025_03

L'étude menée par SEGI touche à sa fin. Sur la plupart des moulins, un des scénarios proposés a pu être développé. Sur le moulin de Soubert sur la commune de Valence, les propriétaires n'ont pas souhaité choisir l'un des scénarios du bureau d'études car ils considéraient qu'ils ne correspondaient pas à leur projet lorsqu'ils ont choisi d'acheter le moulin en août 2023 alors que l'étude proposait déjà des scénarios.

Trois scénarios ont été proposés sur ce moulin :

- Un scénario de restauration du milieu avec suppression de l'ouvrage et maintien d'un débit de salubrité vers le moulin ;

- Un scénario d'arasement de l'ouvrage avec maintien d'un débit de salubrité vers le moulin ;
- Un scénario de maintien de l'usage hydraulique du moulin avec équipement de l'ouvrage.

Le dernier scénario avec maintien de l'usage hydraulique correspond au scénario le plus adapté pour les projets des propriétaires. Cependant la solution technique proposée ne leur convient pas car ils souhaitent conserver les ouvrages hydrauliques liés au moulin (déversoir amont et vanne).

Dans le cadre de l'étude, SEGI n'est plus en capacité de pouvoir proposer un scénario alternatif, notamment du fait que les éléments fournis par les propriétaires ont changé en cours d'étude avec la vente du moulin et qu'il manque encore certaines informations liées au droit d'eau pour avancer. L'étude a commencé en 2021.

Ainsi, afin d'accompagner au mieux les nouveaux propriétaires dans un projet de restauration de la continuité écologique compatible avec leur projet d'utilisation de la force hydraulique du moulin, il serait nécessaire de prévoir un avenant à l'étude.

Cet avenant serait mis en place si les propriétaires avancent de leur côté sur la reconnaissance du droit fondé en titre du moulin et sur le débit dérivable lié au droit d'eau, élément nécessaire pour un dimensionnement du projet. Ces données, validées par les services de l'Etat doivent être fournies suffisamment rapidement au SBAISS pour que le bureau d'études puisse travailler sur la nouvelle proposition en début d'année 2026 et finir la mission avant le délai de fin de subvention prévu en début d'été 2026.

Cet avenant s'élèverait à 3 250 € HT soit 3 900 € TTC et pourrait être pris en compte dans les subventions accordées pour le projet par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région et le Département.

Il est souligné que la réalisation de cet avenant n'engage pas pour autant les propriétaires à réaliser les travaux par la suite. Il permettra de fournir aux propriétaires et aux services de l'Etat un projet permettant de restaurer la continuité écologique mais il appartiendra ensuite aux propriétaires du moulin de réunir les financements et organiser les travaux.

Une délibération est nécessaire pour mettre en place cet avenant.

Pascal DUBUISSON ajoute qu'il était présent lors des rendez-vous avec les propriétaires et que les discussions étaient difficiles. Ces derniers voudraient que l'étude soit refaite sur leur moulin afin qu'elle soit conforme à leurs souhaits. Or, leur idée de la restauration écologique du cours d'eau n'est pas acceptable pour les services de l'Etat.

Dominique ROLLAND fait remarquer que le projet du bureau d'études SEGI était validé par les services de l'Etat, mais qu'en cas d'avenant, SEGI adapterait son avant-projet aux demandes des propriétaires, et donc il ne conviendrait plus aux services de l'Etat.

Camille LAFOURCADE lui répond que SEGI fera une proposition qui sera recevable par les services de l'Etat et en adéquation avec la demande des propriétaires à savoir une passe à poissons.

Dominique ROLLAND demande si cette solution sera aussi efficace que la première proposition.

Camille LAFOURCADE lui répond que ce sera aussi efficace, mais possiblement plus onéreux.

Jacqueline DUCLOUX souhaite savoir si cette passe à poissons correspond à ce que veulent les propriétaires.

Camille LAFOURCADE ajoute que c'est la demande des propriétaires.

Pascal DUBUISSON indique que SEGI doit refaire tout le scénario.

Matthieu DORFIAC demande ce qu'il se passera si on prend l'avenant et que les services de l'Etat ne leur accordent pas le débit d'eau.

Camille LAFOURCADE lui explique que les propriétaires ont commencé à établir le débit dérivé et la puissance du moulin et qu'ils les ont transmis aux services de l'Etat. Si l'avenant est adopté, l'étude continuera lorsque le débit dérivé aura été accepté par les services de l'Etat.

Dominique ROLLAND demande qui va payer l'avenant.

Camille LAFOURCADE lui répond que le syndicat devra payer l'avenant mais que cette dépense sera subventionnée à 80%.

Dominique ROLLAND ajoute que lorsqu'ils ont acheté le moulin, les anciens propriétaires leur avaient donné toutes les informations nécessaires et donc ils connaissaient tous les problèmes et les scénarios de SEGI.

Camille LAFOURCADE indique que cet été, les propriétaires ont commencé à faire des travaux par eux-mêmes sans autorisation.

Jacqueline DUCLOUX observe qu'ils peuvent également financer leur propre étude et les travaux.

Anne RIOU ajoute que s'ils ont un droit d'eau, le syndicat n'interviendra pas dans les travaux et qu'ils devront les payer de toute façon.

Délibération :

EXPOSÉ

Le SBAISS a engagé la réalisation d'une étude pour le rétablissement de la continuité écologique de 7 moulins sur le Son-Sonnette depuis septembre 2019. Suite à la liquidation judiciaire du bureau d'études BETERU, l'étude a été reprise par le bureau d'études SEGI en 2021.

Après la fourniture par SEGI des rapports de phase 1 (état des lieux et diagnostics) et de phase 2 (proposition de scénarios) de l'étude, le moulin de Soubert a été vendu en octobre 2023.

Les nouveaux propriétaires souhaitant utiliser la force hydraulique du moulin et ne souhaitant pas supprimer les ouvrages de répartition des eaux présents en amont du bief (vanne + déversoir), ils ont sollicité le syndicat pour l'établissement d'un nouveau scénario en adéquation avec leurs besoins.

L'établissement de ce nouveau scénario n'est pas compris dans la prestation du bureau d'études SEGI et doit faire l'objet d'un avenant à la mission.

Le montant de cet avenant s'élèverait à 3 250 € HT soit 3 900 € TTC et pourrait être englobé dans les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente si la mission est terminée avant l'été 2026.

La nouvelle mission devant être réalisée avant l'été 2026, celle-ci doit commencer dès le début d'année 2026 et nécessite, de ce fait, la fourniture par les propriétaires d'un débit dérivable lié au droit d'eau, donnée qui doit être validée par les services de l'Etat avant intégration dans l'étude.

Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de se prononcer sur cette proposition qui permettra d'accompagner au mieux les nouveaux propriétaires du moulin de Soubert. Le Syndicat aura ainsi mis tout en œuvre pour aboutir à un projet.

Monsieur le Président précise toutefois que la réalisation de cette mission complémentaire n'engage pas les propriétaires dans la mise en œuvre par la suite des travaux préconisés. Il leur appartiendra notamment de réunir les financements et d'organiser les travaux par leurs propres moyens.

RESOLUTION

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide:

- De refuser la signature d'un avenant avec le bureau d'études SEGI pour un montant de 3 250 € HT soit 3 900 € TTC pour la réalisation d'un scénario de maintien de l'usage avec conservation des ouvrages amont (vanne et déversoir) ;

Pour	0	Contre	13	Abstention	0
------	---	--------	----	------------	---

Adoption du budget primitif des postes pour 2026

Délib 09122025_04

Les demandes de subventions pour l'exercice des missions techniques de l'année 2026 doivent être envoyées avant la fin d'année 2025.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans son 12^{ème} programme, subventionne les postes de techniciens et d'ingénieurs comme de secrétariat à hauteur maximale de 70% (sous réserve qu'ils servent les missions techniques).

La Région Nouvelle-Aquitaine ne subventionne plus les postes à compter de 2025.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2026 ainsi que le plan de financement prévisionnel lié aux postes de l'ingénieur rivière, du technicien de rivière et de la secrétaire comptable seraient les suivants :

<i>Postes dépenses éligibles</i>	2026 TTC	nombre de jours dévolus à la mission
Rémunération personnel		
Dépenses de personnel	129 000.00 €	572.5
Stagiaire	5 000.00 €	132
S/TOTAL	134 000.00 €	704.5
Frais généraux indirects		
Forfait frais indirects 70€/jour	49 315.00 €	
S/TOTAL	49 315.00 €	
Dépenses ponctuelles		
Supports de communication	3 000.00 €	
S/TOTAL	3 000.00 €	
TOTAL dépenses éligibles TTC	186 315.00 €	

Plan de financement :

Subvention AEAG (70%)	130 420.50 €
Reste à charge syndicat	55 894.50 €

Délibération :

EXPOSÉ

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des aides financières pour l'aménagement et le fonctionnement des postes des techniciens de rivière et du secrétariat peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Il précise que les dossiers de demandes d'aides doivent être réalisés avant la fin de l'année 2025 et qu'ils nécessitent un plan de financement des postes. Il propose donc le plan de financement suivant pour l'exercice 2026.

<i>Postes dépenses éligibles</i>	2026 TTC	nombre de jours dévolus à la mission
Rémunération personnel		
Dépenses de personnel	129 000.00 €	572.5
Stagiaire	5 000.00 €	132
<i>S/TOTAL</i>	<i>134 000.00 €</i>	<i>704.5</i>
Frais généraux indirects		
Forfait frais indirects 70€/jour	49 315.00 €	
<i>S/TOTAL</i>	<i>49 315.00 €</i>	
Dépenses ponctuelles		
Supports de communication	3 000.00 €	
<i>S/TOTAL</i>	<i>3 000.00 €</i>	
TOTAL dépenses éligibles TTC	186 315.00 €	

Plan de financement :

Subvention AEAG (70%)	130 420.50 €
Reste à charge syndicat	55 894.50 €

Subventions envisagées :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne (Mission de suivi et de gestion des cours d'eau)

RESOLUTION

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'ADOPTER ce plan de financement des postes des techniciens de rivière / animateurs de bassin versant et de secrétariat administratif et comptable - Exercice 2026 ;
- DE SOLLICITER des subventions auprès des divers partenaires financiers dont l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Charente, l'Europe et toutes autres structures ou collectivités susceptibles d'aider le syndicat;
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de toutes les pièces inhérentes aux présentes résolutions.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Questions diverses

➤ **Prochaines dates de réunion avant les élections :**

3 réunions sont à prévoir avant la fin du mandat :

- Une réunion du bureau pour travailler sur le Débat d'Orientaion Budgétaire ;
- Une réunion du comité syndical pour le Débat d'Orientaion Budgétaire ;
- Une réunion du comité syndical pour l'adoption du Budget primitif 2026.

Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette

Les élus se mettent d'accord pour prévoir une réunion du Bureau le 13/01/2025 pour la présentation du DOB.

Les autres dates seront fixées à cette réunion.

Le Président propose à l'assemblée de prévoir une visite des travaux le jour de la réunion du comité syndical pour le vote du budget (visite à 17h et réunion à 18h).

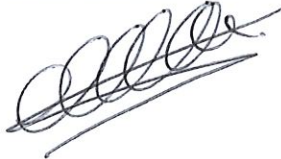
La date reste à confirmer.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

La séance est clôturée à 21h00.

Signature du secrétaire de séance :

M. Benoît SCHELLEKENS



Signature du Président :

M. Pascal DUBUISSON



Publié le : 28/01/2026